

**PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de BARBIÈRES**  
**- Lundi 03 février 2025 à 20h00 -**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi trois février à vingt heures, le Conseil Municipal de BARBIÈRES (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard PRÉVIEU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 28 janvier 2025.

**Nombre de conseillers en exercice :** 15      **Présents :** 13      **Votants :** 13

**Présents :** Bernard PRÉVIEU, Nadège ROCHIER, Gilles BONNARDEL, Amélie BESSON, David MIRABEL, Marie-Christiane MESSUE, Patricia MAGNAT, Pierre-Yves CANET, Adrien ARTIGE, Hervé DEPREUX, Julien MARTIN-SISTERON, Jacques BONHOURE et Robert FLORES.

**Absente et excusée :** Carole BARRUYER.

**Absente :** Marie ALLOIX.

**Secrétaire de séance :** Gilles BONNARDEL a été désigné secrétaire de séance.

**Ordre du jour de la séance :**

1. Indemnité de fonction au 3<sup>ème</sup> adjoint
2. Avis sur la demande d'enregistrement en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur la commune de Bourg-de-Péage de la sté METHAMONDY
3. Choix du cabinet pour la mission d'étude et de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du parvis de la mairie
4. Questions diverses :
  - Constitution du COPIL pour projet salle polyvalente
  - Dégradations église
  - Location du bar-restaurant
  - Grande rue
  - Sentier du canal
  - Grenier d'échanges
  - Chemin des artistes - 11 et 12 octobre 2025
  - Agenda associatif partagé
  - Commission Parc Naturel Régional du Vercors

Le procès-verbal du 06 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans observation ni réserve.

**1. INDEMNITÉS DE FONCTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT**

Suite à la l'élection de Mme Amélie BESSON au poste vacant de 3<sup>ème</sup> adjoint et vu l'arrêté n°06-2025 en date du 13 janvier 2025 lui portant délégation de fonction. Elle assurera en lieu et place et concurremment avec le Maire, les fonctions et missions relatives à la communication et la vie associative. Le Conseil Municipal détermine le montant des indemnités allouées aux adjoints et fixe, à l'unanimité, celle de Mme Amélie BESSON 3<sup>ème</sup> adjointe au taux de 12 % de l'indice brut 1027 (soit un montant brut mensuel de 493,26 €), au 04 février 2025.

**Détermination de l'enveloppe globale, valeur indice brut mensuel, au 1<sup>er</sup> janvier 2025,**

(Population comprise entre 1 000 et 3 499 habitants)

Fonctions	Valeur I.B. 1027	% maxima	Valeur brute
Maire	4 110,52 €	51,60 %	2 121,03 €
1 <sup>er</sup> adjoint	4 110,52 €	19,80 %	813,88 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	4 110,52 €	19,80 %	813,88 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	4 110,52 €	19,80 %	813,88 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	4 110,52 €	19,80 %	813,88 €
		TOTAL	5 376,55 €

### Montants attribués dans cette enveloppe

Noms	Fonctions	Valeur I.B. 1027	Taux votés	Montant brut
Bernard PREVIEU	Maire	4 110,52 €	32,00 %	1 315,37€
Nadège ROCHIER	1 <sup>ère</sup> adjointe	4 110,52 €	12,00 %	493,26 €
Gilles BONNARDEL	2 <sup>ème</sup> adjoint	4 110,52 €	12,00 %	493,26 €
Amélie BESSON	3 <sup>ème</sup> adjoint	4 110,52 €	12,00 %	493,26 €
David MIRABEL	4 <sup>ème</sup> adjoint	4 110,52 €	12,00 %	493,26 €
			TOTAL	3 288,41 €

### 2. AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE D'EXPLOITER UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION SUR LA COMMUNE DE BOURG-DE-PÉAGE DE LA STÉ METHAMONDY

La SAS METHAMONDY a formulé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter une unité de méthanisation sur la commune de BOURG-DE-PÉAGE, Route de Mondy (activité concernée par les installations classées pour la protection de l'environnement).

Cette demande d'enregistrement a été soumise à une consultation du public d'une durée de quatre semaines, du lundi 30 décembre 2024 au vendredi 24 janvier 2025 inclus.

Pendant ce délai, toute personne intéressée pouvait prendre connaissance du dossier à la mairie BOURG-DE-PÉAGE et également en mairie d'ALIXAN, aux jours et heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site de la Préfecture de la Drôme.

M. le Maire a consulté le dossier à la mairie d'ALIXAN, la commune de BARBIÈRES étant concernée par l'épandage du digestat de l'unité de méthanisation.

La surface du périmètre d'épandage incluse dans la commune est de 4 hectares.

Le conseil municipal à la majorité des membres présents, par *10 voix POUR et 3 ABSTENTIONS* (*Patricia MAGNAT – Hervé DEPREUX – Julien MARTIN-SISTERON*) émet un avis favorable sur l'enregistrement du dossier d'exploitation de la SAS METHAMONDY pour une unité de méthanisation sur la commune de BOURG-DE-PÉAGE.

### 3. CHOIX DU CABINET POUR LA MISSION D'ÉTUDE ET DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU PARVIS DE LA MAIRIE

Suite au projet d'aménagement du parvis de la mairie, M. Gilles BONNARDEL adjoint urbanisme-bâtiment-cadre de vie, rappelle qu'il a été décidé de solliciter un cabinet d'étude.

En effet, vu l'estimation globale chiffrée des travaux qui dépasse 100 000 € hors taxes, il est nécessaire d'élaborer un dossier d'appel d'offres et d'avoir un suivi complet de cette opération.

Il a contacté 2 entreprises qui connaissent bien le territoire et ont chacune déjà réalisé des aménagements sur la commune :

- Cabinet DAVID : l'aménagement de la Place des Navettes,
- Dernièrement le cabinet DMN : l'aménagement sécurité de la Grande Rue.

Il présente leurs offres pour une mission d'étude de maîtrise d'œuvre comprenant une phase conception et une phase travaux soit de l'avant-projet à l'assistance lors des opérations de réception des travaux :

Bureau d'études	Montant estimé des travaux HT	Taux d'honoraires	Montant des honoraires
DMN géomètres-experts	123 000 €	7,44 %	9 150,00 €
Cabinet DAVID géomètre-expert	120 000 €	8,00 %	9 600,00 €

Après examen des devis, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre du cabinet DAVID les missions étant plus précise et complète.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, par *12 voix POUR et 1 ABSTENTION* (*Hervé DEPREUX*) retient l'offre du Cabinet DAVID pour un taux d'honoraires de 8,00 % HT du montant hors taxes prévisionnel des travaux, soit un montant hors taxes de 9 600,00 €.

#### **4. QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Constitution du COPIL pour projet salle polyvalente :**

La commune doit créer un comité de pilotage pour la gestion de ce projet afin de suivre l'avancement avec M. LAMBERT, chef de projet de Valence Romans Habitat (convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage). Les réunions vont se dérouler en journée.

Mme Nadège ROCHIER et MM. Hervé DEPREUX, Adrien ARTIGE, Julien MARTIN-SISTERON, Gilles BONNARDEL, David MIRABEL, Bernard PRÉVIEU formeront le COPIL.

La première réunion est prévue le vendredi 14 février 2025 à 9h en mairie.

Dans un deuxième temps, il faudra créer également un comité technique en charge de l'avancement technique du dossier.

➤ **Dégradations église :**

A plusieurs reprises, l'église a subi des dégradations, et avant la messe de la fête des Laboureurs, un tableau représentant un Saint a été vandalisé.

Le Père Stéphane NGUYEN a décidé dans un premier temps de fermer l'église 3 semaines, la durée de son absence.

Les élus regrettent cette fermeture et souhaiteraient qu'une autre solution soit trouvée...

A son retour, M. le Maire le recontactera afin d'envisager la meilleure solution.

➤ **Location du bar-restaurant :**

M. Pierre TAULEGNE a rencontré les adjoints pour demander une baisse de son loyer car il n'utilise pas le 1<sup>er</sup> étage du bâtiment, et souhaite réaliser des travaux pour de mise aux normes d'accessibilité des sanitaires.

Il nous informe avoir déposer un dossier d'aide pour réaliser les travaux.

Actuellement, son loyer mensuel est de 1 371 € pour l'ensemble Bar-restaurant-logement, ce montant est réindexé chaque année en fonction de l'Indice du Coût de la Construction (ICC).

Il propose un loyer de 800 € charges comprises c'est-à-dire qu'il ne souhaite plus rembourser la taxe foncière du bâtiment soit 1 253 € en 2024.

M. le Maire a recontacté le notaire qui a rédigé le bail au 1<sup>er</sup> juin 2022, pour établir un nouveau bail ou un avenant. Il explique que la commune pourrait baisser le loyer en 2 temps : 1 050 € dès que le notaire aura rédiger le nouveau document et 800 € lorsque les travaux précités seront terminés.

De son côté M. Gilles BONNARDEL va faire estimer différents travaux : fermeture et déconnection électrique du 1<sup>er</sup> étage – remplacement de la porte du restaurant et des fenêtres de la cuisine – Restaurer la façade, remplacement des volets – consolider le mur intérieur de la cour - faire un contrôle du réseau électrique.

Au vu des devis, le conseil devra prioriser ces travaux afin d'en prévoir au budget 2025.

➤ **Grande Rue :**

MM. Bernard PREVIEU et David MIRABEL ont rencontré Valence Romans Eau pour faire le point sur la gestion de l'eau potable. Il a été constaté que 80 % des fuites d'eau de la commune se situent dans le bourg ancien (le haut du village), par conséquent il est possible que Valence Romans Eau prenne à sa charge le remplacement de la canalisation si la programmation est faite 2 ans avant les travaux.

Il faut anticiper une réunion avec tous les gestionnaires des différents réseaux.

Concernant la sécurité de la traversée du village, suite à la rencontre avec le service des routes du Département et Valence Romans Mobilité, il est envisagé de mettre en place une zone 30 km/h, avec la possibilité d'insérer une zone de rencontre limitée à 20 km/h (Cohabitation entre les piétons, les cyclistes et les automobilistes).

Dans l'attente d'un aménagement définitif de la Grande Rue, il est préconisé de réaliser une expérimentation avec un marquage peinture.

Il faudrait également engager une réflexion sur la Route des Chovets, avec dans le hameau une zone de rencontre.

Le radar pédagogique sera positionné à différents endroits de la Grande Rue.

La commission voirie se réunira pour évoquer les différents zonages et organisera une nouvelle rencontre avec le Département.

➤ **Sentier du canal :**

Suite aux intempéries, des problèmes d'érosion sont apparus et d'autre part le canal se détériore sur certaines sections. Des barrières sont tombées sur une partie du sentier du canal et le tuyau du réseau assainissement apparaît suite à l'effondrement du talus.

Ces dégâts doivent être constatés par le service assainissement, eaux pluviales et rivières de Valence Romans Agglo, M. le Maire va les contacter afin de définir les travaux de remise en état.

M. BONNARDEL indique solliciter une entreprise de TP pour faire chiffrer la remise en état du sentier et du canal. Une entreprise avait déjà été contacté en 2022 pour une remise en état du sentier. Celle-ci n'a pas donné suite au vu de la complexité des travaux à réaliser.

➤ **Grenier d'échanges :**

L'association BEABA propose de reprendre la gestion du grenier d'échanges.

M. le Maire et les adjoints ont programmé une rencontre le lundi 17 février 2025 avec leurs représentants afin d'avoir des renseignements quant à leur organisation de gestion de cet espace ouvert à tous.

➤ **Chemin des Artistes – 11 et 12 octobre 2025 :**

L'agglo a demandé aux communes de faire connaître leur participation à cette manifestation culturelle avant le 25 février prochain.

M. Julien MARTIN-SISTERON veut bien reconduire cette action mais demande l'aide d'élus sur le week-end du vendredi au lundi mais aussi en amont de cette manifestation pour la rencontre des artistes et le choix des exposants.

MM. Jacques BONHOURE, Robert FLORES, Gilles BONNARDEL et Mme Amélie BESSON se sont portés volontaires.

M. Julien MARTIN-SISTERON confirmera la participation de Barbières à la Direction Action Culturelle et Patrimoine de Valence Romans Agglo.

➤ **Agenda associatif partagé :**

Suite aux difficultés d'utilisation de l'agenda partagé inter-associations, il est proposé de voir avec le secrétariat de la mairie afin que chaque association donne son planning de l'année (si possible) afin d'éviter les doublons et de programmer les différentes manifestations.

Il faudrait que cet agenda soit accessible par tous mais modifiable que par le secrétariat.

Mme Amélie Besson indique qu'il existait auparavant ce type d'agenda partagé, mais que celui-ci n'avait pas fonctionné car non géré par la mairie.

➤ **Commission parc Naturel Régional du Vercors :**

Une réunion du comité du parc est programmée le samedi 15 février prochain par conséquent, la commission communale se réunira après les vacances de février.

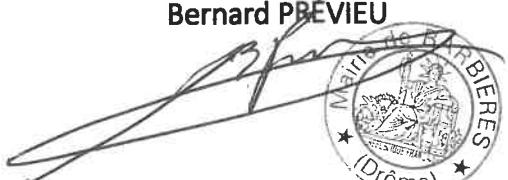
L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 10 mars 2025 à 20h00.

Le secrétaire,  
Gilles BONNARDEL



Le Maire,  
Bernard PREVIEU



**Procès-verbal approuvé sans modification, à l'unanimité, lors de la séance du lundi 10 mars 2025**  
Affiché et mis en ligne sur [www.barbieres.fr](http://www.barbieres.fr) le 14 mars 2025